



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 77660

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des responsables d'associations de lutte contre le sida du fait de la diminution de leurs ressources. En effet, dans le cadre du transfert des compétences des groupements régionaux de santé publique (GRSP) aux agences régionales de santé (ARS), le financement des associations de lutte contre le sida serait diminué de l'ordre de 50 %. Si de tels faits étaient avérés, la lutte contre une pandémie toujours en expansion serait fragilisée. Le rôle des associations est primordial tant en matière d'accompagnement des personnes séropositives et de leurs familles qu'en matière de prévention. Elle souhaiterait donc connaître les montants alloués à la lutte contre le sida dans chaque région et en particulier pour le Nord-Pas-de-Calais et les mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir la pérennité des actions des associations de lutte contre le VIH-sida.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77660

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4901

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)